



Journal des Cercles



N° 6

Juin 2021

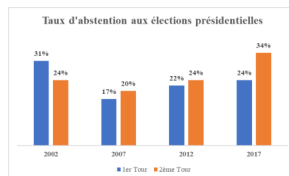
Edito

Ils ont tout essayé. L'union, la division, l'émiettement, l'alternance, la trahison, l'échange et la confusion des idées, l'inversion du calendrier, le mercato des cadres déçus par l'absence de progression personnelle dans leur parti d'origine, et autres procédés inavouables. Tout, pour se maintenir sur le devant de la scène politique.

Seule la sénilité ou la mort les forcera à jeter l'éponge. Et encore, pour la sénilité, c'est pas garanti.

Et pourtant, ils continuent, persuadés d'être les sauveurs de la Nation. Un Être providentiel, celui qui remettra la France sur les rails des jours anciens, des jours (réputés) heureux. Et ce ne sont pas les quelques malheureux pourcentages qu'ils obtiendront lors du prochain tour de la présidentielle qui les arrêteront.

Peu leur importent finalement, les élections n'alimentent plus grand parti abstentionniste, pour eux d'exister, de pérorer, de *démagoguer*, leur nombril en phare d'Alexandrie.



porte que leurs prétentions finalement que le de France, celui des nationalistes, l'essentiel est, d'avoir la sensation

Mais pour ce qui est des idées, *nada, walou, peau de balle*. Ils n'en ont plus. A force de piocher encore et toujours dans le même marigot idéologique - *la croissance, le progrès sans limite ni interdit, l'enrichissement personnel, ...* - ils en oublient la réalité des conditions de vie dans lesquelles se débat une grande partie de la population. Plus de 8 millions de personnes vivent avec un revenu inférieur à 900 € par mois, dont 2 millions avec moins de 700 € (par mois). Et ce n'est pas la récente crise sanitaire qui va arranger la situation.

Mais, pour l'heure, cette crise sanitaire facilite grandement l'exercice d'un **pouvoir rejeté par plus de 1/3 des citoyens**. Restriction, sans débat parlementaire, des libertés publiques et des déplacements privés, décisions arbitraires d'exercer ou non certaines activités sociales et économiques; jamais, dans la V^{ème} République, le peuple n'a été aussi mal traité. Un peuple qui relève collectivement, pour cette élite, de l'article 488 al.2 et 3 du code civil, c'est-à-dire du régime de protection des incapables majeurs.

Il est temps de montrer à toutes ces femmes et tous ces hommes politiques que le peuple est un adulte majeur capable de recouvrer pacifiquement mais résolument sa souveraineté.

Seule l'élection d'une assemblée constituante permettra d'y arriver. C'est d'ailleurs la leçon donnée, récemment, par le [peuple chilien](#) au monde entier.

PG

DANS CE NUMÉRO

Edito	1
Activités des cercles	2

- Défense des Services Publics, des citoyens s'organisent.

Activités autour des cercles 3

- Défense des Services Publics, des citoyens s'organisent (*suite*).

- Vraie honte ou fausse pudeur?

- Prochaines tournées des cercles

- Gilets Jaunes

Actualités territoriales 4

- Politique Publique de la donnée, des algorithmes et des codes sources

Autour de la Souveraineté 5

- Sommes-nous dans un Etat de droit et par conséquent en démocratie?

Vie de l'association 6

- Vos réactions
- La presse parle de nous
- Votre activité est-elle essentielle?
- Nos membres publient

✉: coordinationdescercles@free.fr

🌐: <https://www.pouruneconstituante.fr/>



Activités des Cercles.

DÉFENSE DES SERVICES PUBLICS, DES CITOYENS S'ORGANISENT.

Les services publics sont plus que jamais essentiels dans la période de crise sanitaire actuelle.

Celle-ci dure depuis plus d'un an et rien n'indique, à ce jour, que des mesures permettant d'éradiquer rapidement le virus de la COVID-19, aient été et soient enfin prises par nos gouvernants.

Depuis le mois de mars 2020 et la mise en place d'un confinement mal préparé et vécu douloureusement par beaucoup de nos concitoyens, nombreux sont ceux ayant redécouvert les vertus du service public, en particulier celui de la Santé.

En effet, que serait devenu notre pays, puissance mondiale éclatante, « start-up nation » depuis l'avènement du jupitérien Macron sans les soignants, dévoués au mépris de leur santé et celle de leurs proches, contraints de se rendre à l'hôpital ou dans les EHPAD exercer leurs fonctions sans masque, ni gel hydroalcoolique, ni sur-blouse de protection?

Il est un service public tout aussi essentiel dont on n'a pas beaucoup parlé, celui des Finances Publiques.

En effet, les agents des Finances Publiques sont, entre autres tâches, chargés de payer l'ensemble des dépenses des hôpitaux publics.

Sans eux, pas de salaires versés aux soignants, ni d'achats de respirateurs, de masques et autres équipements de protection indispensables.

Or, depuis maintenant plus de 20 ans, l'Administration des Finances Publiques subit une véritable désagrégation : les effectifs ont ainsi décliné de 50 000 sur la période passant de 150 000 au début des années 2000 à 100 000 à ce jour.

Soit une baisse de 30 %.

En 2021, sont prévues 1 800 emplois en moins sur le territoire national.

Les structures, elles, sous couvert de rationalisation de l'action publique et de priorité donnée au tout Internet, sont regroupées, supprimées, vidées de leur substance avant fermeture.

Dans l'Aude, 15 trésoreries de proximité ont été ainsi fermées en 11 ans.

Or, ces centres des Finances Publiques assurent des

fonctions cruciales au profit de l'ensemble de la population : non seulement ils accueillent au quotidien les usagers pour des renseignements fiscaux, mais de surcroît, ils tiennent la comptabilité, le paiement des dépenses et l'encaissement des recettes de toutes les collectivités territoriales de France, qu'il s'agisse de communes, communautés de communes, d'agglomération, métropoles, conseils départementaux, régionaux, Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) publics, hôpitaux publics, etc.

Les agents des Finances Publiques, soutenus par les élus locaux et les usagers, combattent cette situation qui mène à un abandon sans cesse grandissant des zones rurales, où le centre des Finances Publiques reste souvent le seul service public accessible à des kilomètres à la ronde.

C'est ainsi qu'à Capendu, la trésorerie de proximité a cessé ses activités le 1^{er} janvier 2018, contre l'avis unanime de la population.

Dans ce village audois de 1 500 habitants, situé entre Carcassonne et Lézignan-Corbières, la désertification s'accélère. Après

la fermeture du centre des Finances Publiques, les écoles perdent année après année des enfants, la gendarmerie a déménagé à quelques kilomètres, le bureau de poste est à vendre,...

Pourtant, cette zone est dynamique avec la présence d'un collège, d'un supermarché, d'une maison de retraite, etc., cela à quelque 10 kilomètres de Carcassonne seulement.

Les syndicats Solidaires et CGT Finances Publiques du département de l'Aude ont décidé de réagir devant l'inacceptable : la « perception » de Capendu a ainsi réouvert ses portes la semaine du 12 au 16 avril avec la seule présence de militants syndicaux, désireux de démontrer à la France entière la nécessité de services publics véritablement de proximité.

Pas de directeurs, de managers et autres technocrates, mais des agents autoorganisés, sans pesante hiérarchie et qui décident eux-mêmes avec les usagers de la façon de gérer la « perception ».

Le 12 avril devant la Mairie de Capendu règne ainsi une grande effervescence due à l'inauguration officielle par monsieur Claude Busto, Maire, de la « perception autogérée » de Capendu. ... *Suite page 3*



Activités autour des Cercles.

DÉFENSE DES SERVICES PUBLICS, DES CITOYENS S'ORGANISENT (SUITE).

Suite de la page 2 ...Notons que symboliquement, celle-ci est située dans les anciens locaux du centre des Finances Publiques désormais fermé.

Puis, à l'issue de cette inauguration, les usagers du service public des Finances sont reçus sans rendez-vous, en toute sécurité par des agents des Finances Publiques qualifiés et prenant le temps de répondre à tous les questionnements. La période est, de surcroît, particulièrement propice puisque la campagne de déclaration des revenus est ouverte, sur l'ensemble du territoire national, depuis le 6 avril.

Toutefois, hors les murs de Capendu, il est aujourd'hui quasi-impossible de rencontrer physiquement un agent : la Direction Générale des Finances Publiques, dans sa volonté de destruction des missions de cette Administration, a décrété que les usagers devaient utiliser Internet ou, à défaut, le téléphone.

Mais, du fait des coupes incessantes dans les effectifs, les plates-formes téléphoniques sont surchargées et ne peuvent répondre aux sollicitations. À titre d'exemple, à l'occasion de la mise en place du prélèvement à la source en janvier 2019, la plate-forme téléphonique sise à Carcassonne, à compétence nationale, n'a pu répondre qu'à un appel téléphonique d'utilisateur sur 10.

Quant à Internet, un rapport du Sénat paru en septembre 2020 (« Rapport d'information fait au nom de la mission d'information sur la lutte contre l'illectronisme et pour l'inclusion numérique » - Sénat n° 711 – 17 septembre 2020, [ici](#)) indique que « **14 millions de Français ne maîtrisent pas le numérique et près d'un Français sur deux n'est pas à l'aise** ».

Dans ces conditions, il est indispensable de permettre un maillage territorial le plus fin possible facilitant l'accès aux usagers, notamment les moins favorisés, au service public des Finances.

À Capendu, ces usagers peuvent bénéficier des conseils d'agents qui sont à même d'effectuer leur déclaration de revenus, de leur expliquer le dispositif complexe du prélèvement à la source, de les orienter pour l'octroi d'un délai de paiement, etc. ...

Une soixantaine d'usagers sont ainsi reçus individuellement pendant la semaine.

Le Maire de Capendu, au nom de ses administrés, se déclare « ravi » de cette initiative.

Les agents des Finances Publiques ont, quant à eux, démontré, non seulement l'importance d'une trésorerie de proximité pour la population locale, mais également qu'il est possible et plus efficace de s'autoorganiser.

Dès lors, nul besoin de procédures absconnes déterminées par une technocratie déconnectée mais un véritable savoir-faire salarié qui, seul, est susceptible de produire une quelconque valeur d'usage.

La leçon délivrée à Capendu doit être retenue par toutes et tous : nous n'avons pas besoin de Maîtres pour décider de notre avenir, le Peuple doit prendre son destin en main, dans les entreprises, les Administrations et la vie communale.

Puisse cet exemple d'auto-organisation citoyenne essaimer sur l'ensemble du territoire !

Frédéric Faure, Cercle de l'Aude

VRAIE HONTE OU FAUSSE PUDEUR ?

D'après les révélations du journal *Le Monde*, le Président de la République serait réticent à être transparent sur ses revenus, et ce malgré une promesse électorale faite en mars 2017.

On comprend aisément la gêne ressentie par le président à divulguer son salaire après les déclarations éplorées de l'ancien ministre de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, Luc Ferry, qui avouait humblement ne pouvoir évidemment pas vivre avec une retraite de 3 000 € par mois.

Les temps sont durs pour tout le monde. Plus pour certains que pour d'autres.

A quand un téléthon pour Hauts Fonctionnaires en perte financière ?

PROCHAINES TOURNÉES DES CERCLES

Deux tournées sont prévues. La première du **26 mai au 6 juin** en Occitanie « intérieure » (Toulouse, Montauban, Minerve, Carcassonne, Narbonne) plus Avignon et Forcalquier, et la seconde, du **25 juillet au 5 août** à Lille, Reims, Metz, Commercy (30 juillet/2 août), et Vosges (Plainfaing)

GILETS JAUNES

La 6^{ème} assemblée des assemblées des Gilets Jaunes (ADA) se déroulera en Ile de France les 25, 26 et 27 juillet 2021.

L'APUC sera présente.



Actualités territoriales.

POLITIQUE PUBLIQUE DE LA DONNÉE, DES ALGORITHMES ET DES CODES
SOURCES

Le Premier Ministre s'est fendu, le 27 avril 2021, d'un courrier (N° 6264 SG) à Mesdames et Messieurs les ministres, ministres délégués, secrétaires d'Etat et préfets de région sur la mise en place d'une **politique publique ambitieuse de la donnée** devant constituer un enjeu non seulement de souveraineté mais également de transformation de l'action publique.

Pour cela, il somme les destinataires (de ce courrier) de s'impliquer personnellement dans la mise en œuvre de cette priorité stratégique pour l'Etat notamment en développant les compétences relatives aux données, aux algorithmes et aux codes sources au sein de leurs administrations et ce plus particulièrement pour les cadres dirigeants supérieurs et intermédiaires (*sic*).

En fait, cette impulsion « numérique » ministérielle s'appuie sur un **rapport (ici)**, de décembre 2020, du député Éric Bothorel; rapport soulignant la **nécessité** pour la France de redoubler ses efforts **dans l'ouverture des données publiques** (*open data*) mais également dans le **partage et accès sécurisé aux données sensibles**.

Que renferme ce rapport? D'abord une **affirmation** censée rassurer le *chaland* (le citoyen, pour le gouvernement):

« ... La donnée et les codes sources ne sont pas juste un enjeu tech mais d'abord et surtout une question politique, démocratique, scientifique et économique... ».

Puis, une suite de **circonvolutions oratoires**, vous savez, ces grandes phrases qui impressionnent fortement l'auditoire mais qui ne veulent strictement rien dire et dont la naïveté (du propos) n'a de raison d'être que pour masquer l'impénétrabilité du sens:

« ... Ni fanatiques, ni réfractaires de l'ouverture, ..., le partage entre acteurs publics doit être un impératif d'efficacité de l'action publique, ..., l'utilisation à grande échelle de données du secteur privé est devenue incontournable pour la puissance publique, ... ».

Enfin, il se termine par des **recommandations**, 37 au total. Pourquoi 37 et non 23 ou 69 voire 54?

Ah! Ces femmes et hommes politiques toujours enclins à faire dans l'à peu près, l'incomplétude, la technocratie, le séculier. Jamais dans le mystérieux, le mystique,

le surnaturel, la symbolique.

Personnellement, des recommandations, j'en aurais proposées 10 et les aurais rassemblées dans le **décalogue de la virtualité numérique** ou de la **cloudisation du citoyen**. Ou alors 40, c'est bien ça 40; d'abord c'est un chiffre canonique et ensuite ça pète, comme dans les 40^{èmes} rugissants, histoire de marquer la puissance et la grandeur qu'engendrerait cette politique française de l'algorithme et du code source.

Autant vous le dire tout de suite, avant d'être démasqué et traité d'imposteur. Je n'y connais absolument rien en intelligence alors qui plus est en intelligence artificielle, en open data, en algorithmes et autres langages binaires.

Je m'insurge simplement contre le procédé. Celui qui consiste à élaborer des politiques se réclamant essentielle pour la souveraineté et la démocratie sans que le peuple n'y participe.

D'aucuns, qui auront lu ce rapport, souligneront **ma mauvaise foi**, en rapportant que la première recommandation proposée par les auteurs de ce rapport prône l'instauration d'un débat public:

« *Initier un débat public sur les conditions de la confiance dans le numérique permettant de définir les principes fondamentaux de sécurité et de transparence qui doivent s'imposer à la puissance publique* ».

Autrement dit, il sera demandé au peuple de se prononcer sur les **conditions** de mise en œuvre d'un projet concocté à son insu. Sachant, naturellement, que les principes de celle-ci seront intrinsèquement liés aux fondements même du projet, donc intouchables.

C'est cette conception de la démocratie que je rejette. Des **experts** et autres sachants **définissent** et mijotent la **potion** réputée **bonne** pour le **peuple**. A celui-ci de dire s'il souhaite l'ingurgiter en pilule, la boire en sirop ou s'infliger une intraveineuse.

Vous croyez que j'exagère? Regardez la liste des personnes consultées par le député, quasiment que des professionnels (économiques) du numérique.

Pas une seule personne consultée en sa qualité de citoyen.

Ça fout les *boole*, non?

P.G.

Éric Bothorel, né le 20 octobre 1966 à Paimpol, est un homme politique français.

Après avoir rejoint La République en Marche, il devient député de la 5^{ème} circonscription des Côtes-d'Armor en 2017. D'abord engagé au Parti socialiste, il est conseiller général des Côtes-d'Armor de 2011 à 2015, et conseiller municipal d'opposition à Paimpol, depuis 2014.



SOMMES-NOUS DANS UN ÉTAT DE DROIT ET PAR CONSÉQUENT EN DÉMOCRATIE ?

Roland Sanviti, avocat au barreau de Paris, revient sur la notion d'« Etat de droit ».

Maître, lors de notre précédent numéro de Journal des Cercles (cf. JdC n°5 page 3), nous avons souligné, peut-être exagérément, la vacuité de l'expression « Etat de droit ». Vous semblez, quant à vous, aller plus loin encore dans la contestation de cette affirmation en doutant que la France soit encore un Etat où règne la démocratie. Pourquoi?

L'Etat et le droit sont consubstantiels l'un de l'autre, selon la formule consacrée de Georges Burdeau, professeur de droit constitutionnel.

La réponse aux principales questions que l'on se pose à propos de cette consubstantialité est simple : nous ne sommes pas un Etat de droit parce que le droit procède de l'application par le juge de la loi, expression de la volonté du peuple.

Ce qui suppose que la volonté du peuple puisse effectivement s'exprimer et qu'il existe des juges dont le statut garantisse le mieux possible l'indépendance et l'impartialité - ce qui n'est absolument

pas le cas - et que leur recrutement et leur formation leur offrent les moyens d'assurer la tâche la plus difficile qui soit, à savoir celle de rendre la justice.

C'est dans la motivation de son jugement que s'apprécie la qualité du juge puisque la justice est la forme la plus accomplie de l'intelligence.

Or, le juge, indépendamment de sa personnalité, se trouve soumis à des influences, qu'elles soient idéologiques ou morales, et à des pressions, qu'il s'agisse de menaces ou de représailles puisque de certaines décisions peut dépendre sa carrière, voire sa propre sécurité.

Mais, les juges n'ont-ils pas les moyens de s'organiser pour s'opposer à ces pressions?

Il faut savoir que dans plusieurs pays où les juges ont tenté de faire régner la justice et l'ordre beaucoup ont été assassinés ou se sont suicidés.

La France n'a pas été épargnée puisqu'il faut évoquer les juges Renaud, Michel, le suicide du juge Boulouque, et d'autres encore, sans compter les représailles que subissent certains magistrats, ainsi que

le révélait en février 2015 un rapport de l'USM « SOUFFRANCE AU TRAVAIL DES MAGISTRATS - Etat des lieux, état d'alerte ».

La plupart des magistrats ayant tenté de dénoncer cette situation ont compromis leur carrière et, quant aux avocats qui ont tenté de promouvoir un pouvoir judiciaire en concertation avec des magistrats, ils ont été l'objet de menaces et de représailles.

*Il faut rappeler que le juge Giovanni Falcone déclarait: « **la mafia tue deux fois. Elle assassine, puis elle discrédite** ».*

Il suffit de consulter la presse des années comprises entre 1980 et 1990 pour constater que les événements actuels existaient, à savoir le trafic de la drogue, la criminalité dans les cités et le terrorisme qui avaient déjà été parfaitement analysés et d'ores et déjà perçus comme s'inscrivant dans une nouvelle forme de guerre de conquête qui aboutit à la situation actuelle.

C'est ce qui explique l'embarras et la peur d'aborder

Roland Sanviti, avocat au barreau de Paris depuis 1973, fondateur de Justice et Démocratie et co-fondateur du Prix Giovanni Falcone est membre de l'Association Pour Une Constituante.

cette réalité qui sont toutes deux parfaitement compréhensibles, étant entendu que les articles 64 et 66 de la Constitution ne garantissent ni l'indépendance, ni l'impartialité des juges.

C'est pourquoi, les réformes proposées tendent à mettre en place le référendum d'initiative populaire ainsi qu'une institution judiciaire qui soit à la mesure de ces enjeux, et ce, au seul service de la démocratie, en rendant bien entendu les magistrats responsables devant le peuple des décisions qui seraient rendues en violation des dispositions légales qui existent, c'est-à-dire en niant la réalité des faits, en ne leur attribuant pas une juste qualification et en n'en prononçant pas la sanction qui s'impose, notamment en matière pénale.

La justice, comme le soulignait Jean de la Fontaine, est soumise à d'autres souverainetés que celle du peuple. Mais, d'après vous, à quoi est due cette disparition de l'Etat de droit?

La perte de souveraineté des citoyens français et la disparition de l'Etat de droit résultent non seulement des directives et de certaines applications jurisprudentielles au niveau européen, du rôle que s'attribue le Conseil Constitutionnel, mais également de l'application du droit américain, ce qui constitue bien entendu le point d'orgue de cette perte de souveraineté.



Vie de l'association.

VOS RÉACTIONS

A propos de l'édito du journal des cercles n°5, certains membres se sont offusqués de ce qu'ils considèrent comme un appel à l'abstention lors des prochaines élections présidentielles.

Bien entendu, jamais l'APUC n'émettrait un tel mot d'ordre. L'association, d'essence républicaine, est soucieuse de la liberté d'expression de chacun.

En réalité, l'auteur (de cet édito) soulignait simplement sa propre désillusion face à un système électoral qui, en fin de compte, détourne la volonté du peuple au profit de celles de professionnels de la politique.

LA PRESSE PARLE DE NOUS

Le cercle de l'Aude a eu les honneurs de la presse.

Vous trouverez, [ici](#), l'article publié par l'Indépendant - journal de la presse quotidienne régionale -.

VOTRE ACTIVITÉ EST-ELLE ESSENTIELLE?

Adéfaut de débat public, vous vous êtes sûrement interrogé, en privé, sur **l'essentialité de votre activité professionnelle**.

Thomas Coutrot, économiste et statisticien spécialisé dans les questions du travail, de l'emploi et de la démocratie, analyse ([ici](#)) l'enquête menée en avril par [l'UGICT-CGT](#) auprès de 30 000 salariés.

... Au total, 43% des salariés interrogés, qu'ils en aient débattu ou non, jugent leur activité essentielle. Les autres apparaissent beaucoup plus soumis au risque de contagion du fait d'un manque flagrant de protection; ceci interroge fortement sur les conditions de sécurité de la reprise du travail lors du déconfinement actuel.

Ces interrogations sur l'utilité sociale du travail et sur les arbitrages entre le travail et la vie peuvent-elles préfigurer un vaste débat social sur la reconversion du système productif? ...

Le principal et seul défaut de ce papier est l'utilisation malheureuse de l'écriture inclusive.

Le suffrage universel reste, pour l'association, le meilleur moyen pour le peuple de recouvrer sa souveraineté.

Cependant, quand un processus électoral est biaisé pour ne s'apparenter qu'à un jeu de dupes, la seule voie qui s'ouvre pour le citoyen est celle de **l'élection d'un Assemblée Constituante**.

NOS MEMBRES PUBLIENT

André Bellon et Jean-Pierre Crépin, membres de l'APUC, publient chez L'Harmattan « **POUR LA SOUVERAINETE DU PEUPLE. Nous sommes tous constituants** ».

Y a-t-il encore un peuple français ? Y a-t-il encore des citoyens ?

Poser la question est déjà une réponse aux angoisses du moment historique que nous vivons.

C'est surtout contre l'op-s'est développ-maintenant

Tout a été nier : en tant tiques, mais tant qu'êtres

Nous

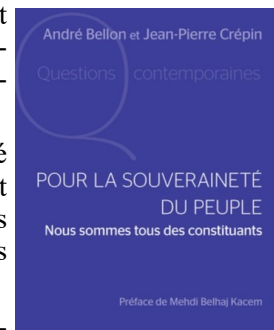
rés d'objur- beaucoup résultent de questions réelles et nouvelles, économiques, climatiques et maintenant sanitaires.

Mais comment accepter qu'elles soient l'alibi de notre aliénation, que le pouvoir décide que nous sommes incapables d'en débattre, de proposer des solutions ?

Retrouver le peuple français ? Il est des moments où l'Histoire hésite.

On appelle cela des tournants historiques. Et qu'on ne dise pas qu'on ne peut rien faire seul. Ce discours ne sert qu'à faire accepter les aliénations générales. On est seul quand on ne veut pas assumer ses responsabilités.

L'Histoire prouve qu'on n'est jamais seul quand on tient un discours universel.



une révolte pression qui pée depuis 40 ans.

fait pour nous qu'êtres poli-encore pis en pensants.

sommes entou-gations. Certes,

Pour participer à l'élaboration de ce journal, il suffit d'en manifester l'intention par mail à l'adresse suivante: coordinationdescercles@free.fr

